

# L'approche de l'informatique par un dépôt d'archives communales : l'exemple des Archives de la Ville de Lausanne

Autor(en): **Coutaz, Gilbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Arbido-R : Revue**

Band (Jahr): **6 (1991)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771813>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

interroger qu'à partir du moment où elle contient un nombre suffisant de données. L'interrogation n'est pas encore devenue un réflexe.

### Perspectives d'avenir et bilan

Les questions relatives au développement de la base de données sont de deux ordres. L'un relève de l'organisation: sous quelle forme se déroulera sa consultation par le public? L'autre a trait à la structure de la base. La possibilité offerte de la transformer en base de données dite «relationnelle» a été retenue<sup>7</sup>. D'horizontale, la structure de la base deviendra plus hiérarchique, avec forte imbrication des fichiers: en tête, l'organisme créateur d'archives (seul obligatoire), suivi de la compétence, de la série qui en découle, du document individuel et de son contenu<sup>8</sup>.

Aujourd'hui, la base de données s'enrichit de manière régulière et offre déjà des possibilités de recherche intéressantes, même si elles ne sont pas pleinement exploitées. Est-ce que l'informatique permet de gagner du temps? Pour certaines tâches, oui, dans l'ensemble, non. Ses avantages sont à chercher ailleurs. Osera-t-on, enfin, avouer qu'en cas de panne, après une première réaction d'énervement, l'archiviste est somme toute heureux de pouvoir se plonger dans d'autres activités?

#### Adresse de l'auteur:

Barbara Roth  
Archives d'Etat de Genève  
1, rue de l'Hôtel-de-Ville  
1211 Genève 3

## L'approche de l'informatique par un dépôt d'archives communales: L'exemple des Archives de la Ville de Lausanne \*

Gilbert Coutaz

*Dans une perspective temporelle, les diverses étapes de l'informatisation des AVL sont retracées entre 1982 et aujourd'hui: la bibliothèque est gérée depuis 1982 avec l'informatique (système SIBIL); en 1985, le secrétariat a été doté d'un des premiers micro-ordinateurs installés dans l'administration communale lausannoise; en 1989, un réseau informatique local, composé de sept micro-ordinateurs et de deux imprimantes à laser, a été mis en place: il permet le renforcement et l'élargissement des travaux de traitement de texte et la rédaction des bordereaux de versement et des inventaires d'archives.*

*L'auteur s'attache à décrire exclusivement les aspects de la gestion informatique documentaire qui ont démarré aux AVL en 1985 avec un seul poste informatique disponible. Il tire les enseignements de l'expérience en monoposte sous les angles techniques, financiers et humains et montre en quoi ils lui ont été utiles pour proposer la création d'un réseau.*

*Plusieurs constats peuvent être dès maintenant portés sur le réseau informatique des AVL: nécessité de disposer d'un montant global pour démarrer dans une telle entreprise; assistance obligée de la maison qui a développé le logiciel documentaire; changement de modes de travail du personnel et de la circulation de l'information; primauté accordée aux objectifs à atteindre sur le matériel informatique; c'est l'archiviste qui doit décider, et non l'informaticien; choix d'une structure informatique solide, mais souple et évolutive.*

*Les perspectives d'avenir des AVL sont l'ouverture au public des inventaires informatiques par l'intermédiaire d'un écran mis en salle de travail, les échanges multilatéraux d'informations avec des institutions de la place lausannoise et la combinaison de diverses gestions informatiques sur quelques postes de travail.*

Im Artikel werden die verschiedenen Etappen der Computerisierung der AVL zwischen 1982 und heute geschildert. Die Bibliothek wird seit 1982 mittels EDV verwaltet (SIBIL). 1985 wurde das Sekretariat mit einem der ersten PC's innerhalb der Gemeindeverwaltung von Lausanne ausgerüstet. 1989 wurde das lokale Netzwerk, bestehend aus sieben PC's und zwei Laserdruckern, in Betrieb genommen. Es erlaubt die Verbesserung und Erweiterung der Textverarbeitung sowie die Bearbeitung von Einzahlungsscheinen und die Aufnahme von Archivinventaren.

Der Autor beschränkt sich ausschliesslich darauf, Aspekte der Datenverwaltung aufzuzeigen, welche beim AVL 1985 mit einem einzigen Arbeitsplatz begann. Er zieht Lehren aus der Erfahrung mit dem Einplatzsystem, wobei der Blick auf die Technik, die Finanzen und den Menschen gerichtet ist. Er zeigt, inwiefern diese Erfahrungen für den Vorschlag eines Netzwerkes nützlich waren.

<sup>7</sup> La nouvelle version du logiciel Basis, BasisPlus, offre cette possibilité, mais exige une restructuration de la base de données.

<sup>8</sup> D'autres relations seront établies avec les entrées, les rapports de visite et les plans de classement.

\* La présente contribution a bénéficié du concours et des conseils de M. Jean-Jacques Egger, archiviste adjoint aux AVL.

Viele Tatbestände können ab jetzt auf das Netzwerk des AVL übertragen werden: So muss man über einen Gesamtbetrag verfügen, um ein solches Unternehmen zu starten; die Unterstützung des Hauses, welches die Software entwickelte, muss gewährleistet sein; es ergeben sich Veränderungen in den Arbeitsabläufen und im Informationsfluss, wobei die Priorität auf die mit der Informatik erreichbaren Ziele gerichtet ist. Der Archivar muss entscheiden, nicht der Informatiker; es muss eine anpassungsfähige und entwicklungsfähige Informationsstruktur gewählt werden.

In Zukunft will das AVL der Öffentlichkeit seine elektronischen Inventare mittels Bildschirm im Arbeitsraum zugänglich machen und den multilateralen Informationsaustausch mit Institutionen auf dem Platz Lausanne pflegen. Ferner soll die Kombination verschiedener Verwaltungssysteme auf einigen Arbeitsplätzen ermöglicht werden.

*In una prospettiva temporale sono illustrate le diverse tappe dell'informatizzazione degli Archives de la Ville de Lausanne fra il 1982 e oggi: la biblioteca è gestita, a partire dal 1982, con l'informatica (sistema SIBIL); nel 1985, il segretariato è stato dotato di uno dei primi micro-ordinatori installati presso l'amministrazione comunale di Losanna; nel 1989, è stata messa in funzione una rete informatica locale, composta di sette micro-ordinatori e di due stampanti laser; permette il rafforzamento e l'ampliamento dei lavori di trattamento di testi e la redazione di bordereaux e di inventari d'archivio.*

*L'autore descrive esclusivamente gli aspetti della gestione informatica documentaria che è iniziata negli Archives de la Ville de Lausanne nel 1985, con un unico posto informatico disponibile. Trae lezione dall'esperienza monoposto dai punti di vista tecnici, finanziari e umani e descrive i motivi per i quali gli è stata utile per proporre la creazione di una rete.*

*A partire da questo momento si possono fare numerose costatazioni sulla rete informatica degli Archives de la Ville de Lausanne: necessità di disporre di una somma globale per iniziare una tale impresa; assistenza obbligatoria della ditta che ha sviluppato il programma documentario; cambiamento del metodo di lavoro del personale e della circolazione dell'informazione; primato assegnato agli obiettivi da raggiungere sul materiale informatico; scelta di una struttura informatica solida, ma flessibile e evolutiva.*

*Le prospettive per un futuro degli Archives de la Ville de Lausanne sono l'apertura al pubblico degli inventari informatici tramite uno schermo situato nella sala di lavoro, gli scambi multilaterali di informazioni con le istituzioni losannesesi e l'accostamento di diverse gestioni informatiche in alcuni posti di lavoro.*

Le 26 septembre 1989, le Conseil communal lausannois votait à l'unanimité en faveur des Archives de la Ville de Lausanne (ci-après AVL) un montant de Fr. 190 000.– pour leur informatisation. Le crédit d'investissement correspond à l'acquisition et à l'installation d'un réseau informatique comprenant sept micro-ordinateurs et une imprimante à laser d'une part, le coût du développement du logiciel documentaire et l'achat de divers logiciels d'autre part.<sup>1</sup>

### Les débuts de l'informatique aux AVL (1982–1989): la bibliothèque (1982) et le secrétariat (1985)

Les AVL n'ont pas attendu l'année 1989 pour s'intéresser à l'informatique. En effet, depuis 1982, la bibliothèque des AVL fait partie du groupe fondateur des bibliothèques scientifiques utilisant SIBIL,

réunies sous le sigle REBUS. La bibliothèque administrative et scientifique des AVL, forte de près de 11 000 titres, est entièrement gérée par l'informatique; elle est animée par une bibliothécaire professionnelle; trois terminaux, une imprimante, une unité de contrôle et un modem composent son parc de matériel.<sup>2</sup>

Dès mai 1985, le secrétariat des AVL a été doté d'un micro-ordinateur. Il a bénéficié d'un des quinze premiers micro-ordinateurs acquis par la Ville de Lausanne, soit à un moment où la micro-informatique faisait ses premiers pas dans l'administration communale lausannoise.<sup>3</sup>

### De l'ordinateur central...

Pour bien comprendre l'approche de l'informatique par les AVL, il nous paraît utile de faire référence aux étapes principales du développement de l'informatique à la Ville de Lausanne<sup>4</sup>:

La création du Service d'organisation et d'informatique (cité désormais SOI) de la Ville de Lausanne date de février 1972; la mise en exploitation du premier ordinateur communal remonte à juillet 1976. Au 1<sup>er</sup> octobre 1990, le réseau local et à distance de la Ville de Lausanne comportait 590 terminaux, soit 491 écrans et 99 imprimantes, répartis dans quarante des quarante huit services communaux; près de 150 micro-ordinateurs complètent l'équipement informatique communal; le SOI a actuellement un effectif de 55 personnes, alors qu'il ne comptait que 8 collaborateurs en 1972.

L'implantation de l'informatique dans l'administration communale lausannoise a découlé du recensement et de l'étude de 5400 documents différents élaborés et diffusés par les services communaux et de 800 fichiers avec pas moins de 1100 rubriques distinctes. Face à une telle masse documentaire, les autorités politiques ont pris le parti de l'informatique pour

1. simplifier les procédures;
2. concentrer et regrouper les renseignements;
3. générer des comparaisons, des statistiques et des informations rapides;
4. et économiser du personnel.

Preuve d'une certaine idée réductrice du monde des archives, le plan directeur communal de l'informatique, arrêté en 1972, et confirmé les années suivantes, n'a jamais compris l'informatisation des AVL, à la différence de la Bibliothèque municipale. C'est l'apparition de la micro-informatique qui a permis aux AVL de contourner cet ostracisme de départ.

<sup>1</sup> *Bulletin du Conseil communal de Lausanne*, 26 septembre 1989, pp. 536–543 (préavis No 212: informatisation des Archives de la Ville, du 9 juin 1989). Les AVL occupent sept personnes à plein temps et une personne à mi-temps. Elles conservent des documents originaux depuis 1142.

<sup>2</sup> *Rapport de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal sur sa gestion*. (Lausanne), 1982, p. 13 et 1990.

<sup>3</sup> *Ibid.* 1985, p. 18.

<sup>4</sup> CUENOUD, Michel. *Organisation et gestion informatique à la Ville de Lausanne*. (Lausanne), octobre 1990, 10 p. + annexes (nous remercions M. Cuénoud, chef du SOI, de nous avoir communiqué son texte) et AVL, DCC, 58.1/2 et 58.4/2.



### ... au micro-ordinateur isolé des AVL ...

L'introduction de la micro-informatique aux AVL s'est imposée d'elle-même, favorisée par deux circonstances, l'une humaine, l'autre politique. D'une part, l'engagement en 1985 pour la première fois à plein temps d'une secrétaire aux AVL a justifié la reconsidération de cet emploi à la lumière de l'informatique et de nouvelles méthodes de travail.

D'autre part, la décision, le 18 décembre 1984, de déménager les AVL dans les bâtiments libérés par les Archives cantonales vaudoises, a assuré aux AVL de nouveaux moyens techniques et financiers. Il est apparu tout de suite que seul le recours à l'informatique pouvait permettre de faire face aux missions conservatoires, scientifiques, culturelles et publiques, appelées à décupler, des AVL.

Néanmoins, il n'a pas été possible de disposer entre mai 1985 et la fin de l'année 1989 de plus d'un micro-ordinateur. Avec le recul, nous prétendons que cette situation a offert aux AVL plus d'avantages que d'inconvénients.

En effet, le fait d'avoir un seul micro-ordinateur durant plus de quatre ans et demi nous a permis d'abord de procéder à un examen rigoureux de la gestion informatique.

Ensuite, il nous a amenés à envisager l'informatique dans un cadre large, d'abord de notre dépôt d'archives, puis des institutions de Lausanne, concernées par l'informatique et proches par leurs missions des AVL; enfin, il nous a guidés vers des choix de matériels et de logiciels opérés selon les conditions du marché de l'informatique, et non pas selon la livraison de produits spécifiques par les techniciens du SOI.

Voici maintenant les principaux enseignements que nous retirons de notre expérience avec un seul poste informatisé.

En 1985, lors de l'achat du micro-ordinateur, seul le traitement de texte était véritablement opérationnel; il n'existait pas encore sur le marché de logiciel de gestion documentaire adapté aux besoins des dépôts d'archives; de plus, l'utilisation multi-fonctionnelle de l'ordinateur n'était pas possible en raison des capacités mémoire.

Dans ces circonstances, seuls les travaux de secrétariat ont pu être pris en compte.

Près de cinq années d'expériences sur un micro-ordinateur nous ont montré également combien il était difficile d'obtenir des réponses rapides et précises du SOI; nous nous empressons de dire, non pas que le personnel de ce service manque de compétence et d'efficacité, mais simplement que le poids informatique des AVL représenté par un micro-ordinateur ne justifiait pas la priorité dans les urgences de maintenance et de développement pour les responsables du SOI; ce fait fut d'autant plus patent

que nos demandes intervinrent au moment où le SOI devait revoir le concept de la micro-informatique par rapport à la rapidité et à l'évolution de la micro-informatique et aux possibilités qu'elle offre. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, le micro-ordinateur des AVL n'a pu être servi en raison de pannes et d'un suivi incohérent et parfois contradictoire dans la formation de la secrétaire et dans les explications relatives à l'utilisation du logiciel.

Enfin, cinq années d'expériences ont prouvé les limites d'utilisation et de diversification de l'informatique auxquelles on arrive rapidement avec un seul poste informatique. Il est en effet inconcevable de faire travailler sur micro-ordinateur à la journée une seule personne; il est aussi difficile de faire travailler plusieurs personnes sur un même ordinateur, tant pour des raisons d'organisation du travail que de connaissances informatiques; un micro-ordinateur est par nature avant tout un «personal computer».

Face aux situations que nous vous avons décrites, nous avons choisi de réserver pendant plus de quatre ans le micro-ordinateur pour le traitement de texte; nous avons cherché parallèlement des réponses en dehors du secrétariat pour résoudre les aspects de la gestion informatique des bordereaux de versement et des inventaires d'archives.

Nous avons ainsi établi en 1986 un scrupuleux cahier des charges pour trouver un logiciel documentaire adapté aux besoins des AVL. Après quelques mois d'utilisation, nous avons dû abandonner le logiciel français Gesbib dont la conception ne répondait pas à notre attente. Nous avons également dû écarter par la suite la mise au point par le SOI d'un logiciel spécifique; l'ampleur et la durée de réalisation d'un tel logiciel, ainsi que le risque de se retrouver dans une impasse informatique ont motivé notre refus.

Or, en cinq ans, les progrès technologiques et la prise en compte par le marché informatique des applications des centres de documentation et des dépôts d'archives nous ont donné des possibilités de réponses que nous n'avions pas en 1985; le recours croissant à l'informatique dans les dépôts d'archives nous a permis de quitter une situation quelque peu isolée, voire marginale en 1985, pour des expériences concrètes et variées.

Autrement dit, en cinq ans, nous avons pu mûrir le projet informatique, le conforter par des comparaisons et inscrire progressivement dans le profil de chaque poste de travail des AVL la perspective de l'informatique.

### ... pour aboutir enfin à la constitution d'un réseau informatique local

La création, en septembre 1989, d'un réseau informatique local aux AVL, dont la topologie est en anneau, offre actuellement les avantages suivants:

- elle fait du secrétariat le poste par excellence des applications pour le traitement de textes;
- elle facilite la rédaction, la mise à jour, la consultation et la diffusion des inventaires d'archives; c'est à partir des postes du personnel scientifique que toute la gestion des fonds d'archives est organisée et exécutée, le secrétariat se contentant de la mise en forme des produits par le traitement de textes;
- elle supprime les intermédiaires sur papier et limite de cette façon les risques d'erreurs, lors de l'établissement des inventaires d'archives;
- elle concentre l'information sur un seul système, accessible depuis n'importe quel poste informatique et garantissant la sécurité et la sauvegarde des bases de données.

Le choix du matériel informatique et du logiciel documentaire a été influencé en grande partie par l'environnement informatique déjà existant au sein de l'administration communale lausannoise et de diverses institutions culturelles et d'archives de Lausanne et de la Suisse romande. C'est ainsi que l'ensemble des écrans relève du même fabricant (IBM); les deux imprimantes à laser sont de la même marque (CANON) et le logiciel documentaire (TEXTO) est utilisé entre autres institutions sur la place lausannoise par le Musée historique de Lausanne, le Musée romain de Vidy, le Musée de l'Elysée et le Musée cantonal d'histoire et d'archéologie. Les principales caractéristiques du logiciel documentaire choisi sont les suivantes, celles que l'on attend d'ailleurs de tout choix de logiciel:

- la convivialité, soit l'accès permanent et aisé à toutes ses fonctions;
- le maximum de confort à l'utilisateur aussi bien lors de la saisie que lors de la consultation;
- la puissance de traitement;
- l'évolution souple de ses fonctionnalités;
- l'ouverture à toutes sortes de programmes informatiques, notamment l'association de l'image du document à sa fiche analytique.

Ainsi, ce logiciel autorise:

- la saisie simultanée des données par plusieurs personnes;
- l'insertion en tout temps de nouveaux champs descriptifs selon les contraintes de la conservation et de la consultation;
- la récupération des données à tout moment;
- l'exportation ou l'importation des fichiers vers ou à partir d'autres configurations;
- le passage d'un système d'exploitation à un autre, au cas où les progrès des moyens techniques justifiaient un tel changement.

Des neuf applications prévues en première étape dans le cahier des charges du réseau informatique local des AVL, quatre sont aujourd'hui opérationnelles. Arrêtons-nous brièvement sur chacune d'entre elles.

La *première réalisation* concerne le classement thématique des objets discutés par les conseillers communaux lausannois et consignés depuis juin 1886 dans un bulletin imprimé. Chaque thème est rangé dans un ou plusieurs classeurs spécifiques, cotés et

datés. Par l'informatique, on accède au thème ou au sous-thème, soit par le libellé du thème ou du sous-thème, soit par l'année ou les années où le thème ou le sous-thème apparaissent, soit par la cote.

La *deuxième application* traite des plans de la police des constructions. Au fur et à mesure de leur microfilmage en 35 mm, les 250 000 plans originaux de la police des constructions de 1890 à 1980 sont remis aux AVL. Tous les plans d'un immeuble portant la même adresse sont microfilmés ensemble pour former une suite chronologique dans la période considérée. Chaque dossier de plans est saisi par le service versant sur une base de données informatisée, dans laquelle l'adresse des immeubles, les dates extrêmes des dossiers de plans, le numéro du dossier administratif correspondant au dossier technique, le numéro de la bobine de microfilm et la position sur le film sont inscrits.

La *troisième application* renvoie à la section des archives filmographiques. Les AVL disposent d'un peu moins de 720 sujets de films d'archives pour près de 99 heures de projection et couvrant les années 1923 à aujourd'hui. Les films ont été copiés sur cassette vidéo pour les rendre consultables.

L'informatique permet d'interroger chaque film sous l'angle technique (réalisateur, commentaire, durée, original, copie, muet, sonore, etc.) et selon son contenu (une analyse du film est établie avec la mise en évidence de mots-clefs).

La *dernière application* est un travail de diplôme de bibliothécaire consacré à une chronique qui a paru durant 30 ans dans la presse quotidienne lausannoise.

A partir d'une photographie ancienne, l'auteur de la chronique, Louis Polla, retraçait l'histoire d'une maison ou d'un quartier lausannois. Il a fait paraître 1246 articles, accessibles désormais autant par l'adresse, les noms des commerces, sociétés, personnalités cités dans l'article que par la date de la photographie ou la période commentée dans l'article<sup>5</sup>.

Les autres applications qui seront informatisées intéressent les registres antérieurs et postérieurs à 1803, les dossiers d'écritures de l'administration communale du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux du Greffe municipal de 1799 à 1953 et les conventions. En plus de ces inventaires, tout nouvel inventaire est désormais traité à l'aide de l'informatique; comme c'est déjà le cas pour l'application de la police des constructions, toutes les données informatisées, élaborées par les

<sup>5</sup> Sur la dernière application, voir COUTAZ, Gilbert; EGGLEER, Jean-Jacques. «Maisons et quartiers d'autrefois (1960-1989) de Louis Polla. Une chronique lausannoise informatisée par les Archives de la Ville de Lausanne». *Bulletin de l'Association du Vieux-Lausanne*, 1989-1990, pp. 41-44.



services communaux dont les documents originaux seront versés aux AVL, seront ou copiées ou transférées avec les aménagements nécessaires sur le logiciel documentaire des AVL.

Ainsi à partir d'un seul menu principal, le personnel et l'utilisateur des AVL ont et auront accès:

- à des inventaires anciens retravaillés à l'informatique;
- à des inventaires saisis directement sur informatique;
- à des inventaires écrits et saisis par les services communaux dont les documents d'archives ont été communiqués aux AVL.

### Premiers enseignements, premiers constats

Le développement des quatre applications dont nous venons de vous parler nous autorise dès maintenant à poser un certain nombre de constats sur l'informatique du point de vue financier, technique et humain. Nous avons dit au début de notre exposé qu'une somme de Fr. 190 000.- avait été allouée aux AVL pour leur informatisation. Il est indispensable au départ d'une telle entreprise de disposer d'une enveloppe financière globale; cela permet d'évoluer sans les contraintes du budget annuel et de profiter de produits plus performants pour des coûts similaires à ceux estimés initialement. Dans le plan financier, il est essentiel de prévoir une marge pour l'acquisition de mémoire vive supplémentaire et pour connecter des périphériques nouveaux.

En raison des expériences des années 1985 à 1989, nous avons pris le parti de confier les tâches de développement des applications et la formation du personnel des AVL à la maison informatique qui a conçu le logiciel documentaire et qui dispose en cette matière d'une solide et longue expérience. Cette manière de faire garantit, sur la base d'un calendrier précis, une assistance téléphonique en tout temps, un suivi efficace et scrupuleux des applications et une formation modulée du personnel. Le mandat privé est certes coûteux (Fr. 43 000.- sur Fr. 190 000.- alloués); mais il évite de nombreuses désillusions et des retards considérables dans l'utilisation de l'informatique.

Nous n'avons pas voulu pour autant nous livrer pieds et poings liés au privé. En effet, nous continuons d'entretenir des contacts étroits avec le SOI pour tout ce qui concerne le choix et la maintenance des matériels informatiques et du réseau; d'autre part, dans le personnel des AVL, une personne connaît plus que les autres les aspects utilitaires de l'informatique tant au niveau des matériels que des logiciels. Il est essentiel à notre avis de disposer d'une oreille attentive et d'un regard critique au sein du personnel des Archives. Une telle personne permet en effet de dialoguer en toute connaissance de cause avec le référent informatique; elle peut contrôler et faire

modifier, si cela s'impose, les développements; elle aide, quand elle n'entraîne pas, le reste du personnel à appréhender l'informatique et à l'appriivoiser; elle peut encore remédier aux situations élémentaires de panne du réseau, de copie de sauvegarde et de transfert de données; elle peut enfin créer les modules de saisie.

Si l'on poursuit dans la liste des constats nés de l'installation d'un réseau informatique, il est opportun de signaler ceci: *l'informatique exige au début de son implantation beaucoup de temps, de patience et de clarification.* Expliquons ces trois termes.

L'informatique est un puissant vecteur de changement des habitudes de travail; elle oblige à modifier la circulation de l'information, les procédures de saisie et de transmission des données; elle pousse le personnel à rompre parfois avec des atavismes professionnels et à se livrer à une sorte d'ascèse intellectuelle, dans le sens que l'informatique ne peut fonctionner que d'après des concepts strictement univoques. Il est naturel dès lors que l'informatique suscite au début une inquiétude ou une méfiance, voire une répulsion dans le personnel. Mais si l'informatique est soutenue par des cours et une redistribution des rôles qui évite les décalages flagrants dans la connaissance informatique, elle recèle alors un fantastique potentiel de valorisation.

Pour atteindre cet objectif, il est primordial d'associer tout le personnel à la réflexion informatique et à l'élaboration des applications informatiques; il est tout aussi fondamental d'arriver à des résultats probants avec l'informatique sous la forme d'applications accessibles à tous et d'inventaires exploitables par tous. C'est pourquoi, l'engagement de personnel surnuméraire pour enregistrer et alimenter les banques de données est absolument à conseiller, surtout au moment où l'informatique est introduite dans un dépôt d'archives; si elle est rapidement utilisable et efficace, l'informatique garde toute sa force de séduction sur les utilisateurs. Enfin, il faut savoir que l'ordinateur n'est pas un outil qui se domine facilement à l'usage; il faut de la part de l'utilisateur la volonté de le conquérir, le désir de savoir et une curiosité certaine.

Pour un gestionnaire, l'informatique peut présenter des aspects décourageants en raison de son évolution prodigieuse, des incompatibilités de matériels et de supports qu'elle engendre régulièrement. En conséquence, il est prioritaire que les objectifs à atteindre par un dépôt d'archives déterminent un type de matériels et une nature de logiciels, et non l'inverse. L'archiviste énonce ce dont il a besoin; l'informaticien s'emploie à répondre aux attentes de l'archiviste. C'est à notre sens la seule manière d'éviter la dérive des projets informatiques et la course effrénée aux nouveaux produits de l'informatique. Ceux-ci ne doivent être retenus que dans la mesure où ils amélio-

rent judicieusement l'accomplissement des missions du dépôt d'archives.

Il ne s'agira pas de reprendre constamment des inventaires informatisés sur de nouveaux supports ou en relation avec de nouveaux logiciels. Un inventaire saisi sur informatique portera la date de sa réalisation et sera le produit d'une étape informatique. Nous sommes toutefois conscients qu'il faudra peut-être archiver les ordinateurs qui ne sont plus utilisés afin de pouvoir lire les données qu'ils ont produites.

### Conclusions sous forme de perspectives d'avenir

L'informatisation généralisée des AVL ne doit pas être assimilée à une centralisation écrasante ou dictatoriale de l'information archivistique. Au contraire, cette informatisation doit aboutir à un accès direct (nous l'espérons en 1992) par le public, les services communaux et diverses institutions culturelles ou scientifiques de la place lausannoise. Il est en effet pour nous inconcevable que l'énorme travail archivistique en cours de capitalisation sur les mémoires informatiques reste exclusivement à usage interne des archivistes. Ces échanges multilatéraux d'informations commanderont évidemment des procédures précises et réglementées d'accès et des droits d'exploitation.

Nous envisageons à court terme de combiner sur quelques postes des AVL plusieurs gestions, à la fois de traitement de texte, documentaire, graphique et statistique; autrement dit d'ouvrir, sans volonté de le généraliser, l'informatique à d'autres aspects que le traitement du courrier et la tenue des inventaires d'archives.

Nous avons prévu également de mettre à disposition des usagers de la salle de travail des AVL un micro-ordinateur dont les données saisies resteraient la propriété des AVL, leur exploitation étant l'affaire de l'utilisateur. Enfin, nous avons émis une instruction administrative en cours de consultation sur les produits informatiques élaborés dans l'administration communale lausannoise et qui doivent être conservés à titre définitif.

A ce propos, nous dirons ceci: la pratique de l'informatique par le personnel des AVL l'aide tout naturellement à comprendre l'évolution informatique dans les services communaux et à intervenir autant que possible en amont de la production, là où la conservation à durée illimitée s'impose. Il est clair qu'il n'y a pas besoin de connaître l'informatique pour se préoccuper de la sauvegarde des documents informatisés, mais le fait d'y être confronté journalièrement en facilite largement l'appréhension.

Au terme de cet article, faut-il conclure à la nécessité de l'informatisation d'un dépôt d'archives? Faut-il

en déduire que l'informatisation doit irriguer toutes les activités d'un dépôt d'archives? Lors du Congrès des Archives de France, tenu à Angers les 5 et 6 octobre 1983, un des rapporteurs clamait brutalement: «L'informatique ou la mort!»<sup>6</sup>. Il ne fait pas de doute pour nous qu'il est dommageable de rejeter l'informatique au nom d'alibis techniques, financiers ou de la déontologie archivistique.

Mais également, il serait aussi dangereux de tout sacrifier à l'informatique, en se coupant nettement et brusquement de la gestion traditionnelle du dépôt d'archives. Nous ne pouvons pas obtenir du jour au lendemain que le crayon et la feuille de papier soient remplacés par un clavier et un écran. C'est pourquoi, il faut énoncer des objectifs à atteindre progressivement; faire rimer informatisation avec formation et information, amélioration des prestations et diminution des tâches répétitives.

En outre, pour que l'informatisation puisse être entreprise, il faut que l'archiviste dispose d'un instrument de travail qui soit non seulement bien bâti, mais aussi souple, pratique et simple, compte tenu des multiples impondérables qui font partie d'un dépôt d'archives et qu'ignore le géomètre. C'est l'archiviste qui doit être l'architecte ou l'ingénieur de son propre système informatique, au risque parfois de se tromper ou de tenir le rôle de l'apprenti-sorcier. En fait, l'informatique n'est pas différente des autres technologies, tout à la fois ombre et lumière. Ce qui diffère, c'est l'ampleur du phénomène et la rapidité de son évolution. Or, *refuser l'informatique ou retarder le moment de prendre le train de l'informatique, n'est-ce pas entraîner le dépôt d'archives à court terme à l'isolement ou lui faire perdre non sans conséquences des années de développement?*

Les AVL ont préféré monter dans le train, quitte à subir parfois un tracé tortueux et à traverser quelques tunnels.

#### Adresse de l'auteur:

Gilbert Coutaz  
Archives de la Ville de Lausanne  
47, rue du Maupas  
1004 Lausanne

<sup>6</sup> NAUD, Gérard; SURCOUF, Joël. «L'informatique aux Archives: faits, tendances, questions. Une enquête de l'Association des archivistes français» *La Gazette des Archives*, 124, 1984, p. 32.